Linky: après le reportage du 14 juin d'Envoyé spécial, Enedis l'Etat et certaines collectivités doivent sortir du déni...

Le <u>reportage d'Envoyé spécial</u> diffusé hier jeudi 14 juin sur France2 présenté par Elice LUCET est venu **confirmer ce que les collectifs dénoncent depuis deux ans et demi** : le distributeur Enedis (filiale d'EDF) et ses sous-traitants utilisent des méthodes inqualifiables pour imposer les compteurs Linky, par <u>les mensonges</u>, l'intimidation voire <u>la force</u>, à d'innombrables habitants qui n'en veulent pas.

Enedis et ses sous-traitants doivent cesser d'<u>intimider les habitants</u> et d'installer les Linky par la force ou la ruse.

Tous les jours, **les sociétés privées mandatées par Enedis** prétendent que "si vous refusez le compteur Linky, nous allons vous couper l'électricité", ou "nous allons appeler la police", ou "vous devrez payer le compteur" ou encore "vous allez payer des pénalités", etc. Tout ceci est inventé - <u>il</u> <u>n'existe légalement aucune mesure de rétorsion</u> - mais c'est hélas souvent efficace auprès des gens mal informés ou vulnérables, **en particulier les personnes âgées**.

Mais il y a pire : lorsque ces allégations ne suffisent pas, il arrive que les installateurs <u>insultent et bousculent les habitants</u>. Les incidents se multiplient et, au lieu de mettre le holà, la direction d'Enedis... accuse les habitants. Or, faut-il le rappeler, ce sont bien les installateurs de Linky qui débarquent dans les communes, les quartiers, les immeubles, et qui sont donc les fauteurs de troubles en cherchant à passer en force pour faire leurs quotas et toucher leurs primes de poses.

Le déni d'Enedis et de l'Etat ne concerne pas seulement les méthodes des installateurs mais aussi <u>les</u> <u>différentes raisons pour lesquelles les habitants refusent les compteurs communicants</u>. Il est à ce sujet totalement inadmissible que les citoyens soient traités de "complotistes" ou d'arriérés terrorisés par le "Progrès".

En effet, il ne suffit pas qu'un objet soit nouveau pour qu'il soit bénéfique... même s'il est peint en vert fluo. Et, justement, le Linky pose et cause de nombreux problèmes, dont certains sont très graves, à tel point qu'il s'agit bien là d'une terrible régression par rapport aux compteurs ordinaires.

Qui plus est, peu à peu, instances officielles et organismes reconnus viennent confirmer les critiques des citoyens. Ainsi, dans son récent rapport, <u>la Cour des comptes</u> a montré que le programme Linky bénéficiait financièrement à Enedis et <u>absolument pas</u> aux usagers. Ainsi <u>la Commission nationale informatique et libertés</u> (CNIL) a été obligée d'intervenir après que Direct énergie ait commencé à s'accaparer illégalement des données privées collectées dans le cadre du programme

Linky.

Ainsi <u>Promotelec (dont fait partie Enedis) a avoué</u> que "lorsque le technicien place Linky chez un particulier et règle le disjoncteur de branchement, il n'est pas chargé de vérifier si l'installation électrique du foyer est en mesure de supporter le niveau de puissance défini" et que "des accidents (feu) peuvent se produire le jour où le particulier fait la demande auprès d'Enedis afin d'augmenter la puissance de son compteur".

Il n'est donc pas étonnant que les presses régionales et locales se fassent continuellement l'écho <u>d'incendies</u> qui se déclenchent après la pose du Linky, parfois le jour même, mais aussi d'innombrables appareils électroménagers détruits, sans oublier <u>les installations qui disjonctent</u> à d'innombrables reprises, <u>les factures qui s'envolent</u>, etc.

A tout cela s'ajoute bien sûr <u>la question des données personnelles</u> et la controverse sanitaire sur <u>les ondes électromagnétiques</u>. L'affaire Directe énergie, déjà évoquée, mais aussi l'affaire Facebook ne doivent laisser aucun doute : malgré les belles promesses et assurances avancées, il est évident que les données captées par les Linky seront tôt ou tard **détournées**, volées, revendues, etc.

Quant à la question des ondes, c'est une controverse scientifique au même titre que celles anciennes ou récentes sur le tabac, la radioactivité ou les pesticides : les uns disent blanc, les autres noir, l'Organisation mondiale de la santé s'interroge.

Mais l'expérience et le bon sens apportent la bonne réponse, qu'il s'agisse des données personnelles ou des ondes : la SEULE façon d'être protégé est... de garder les compteurs ordinaires.

Il est d'ailleurs notable que ces derniers sont parfaitement efficaces et légaux, ayant été installés... par EDF et Enedis (auparavant ErDF) il y a plusieurs dizaines d'années et tous fonctionnant encore parfaitement pour faire ce pourquoi ils ont été conçus, calculer l'électricité consommée.

Alors que l'information circule sur le territoire national par la presse locale, les réseaux sociaux et les collectifs, la fronde anti-Linky se développe de façon exponentielle, et les déconvenues et accidents se multiplient.

Les autorités françaises se doivent de réagir immédiatement et, par exemple, de suivre le récent exemple de <u>la Belgique</u> (et plus ancien de <u>l'Allemagne</u>) : renoncer à la généralisation des compteurs communicants et <u>faciliter les procédures de refus du Linky pour les usagers.</u>

Ce n'est pas seulement une question de finances, de sécurité, de respect de la vie privée : c'est finalement une véritable question de démocratie, chacun devant pouvoir être libre de choisir puisqu'il ne s'agit au final que d'un produit de consommation censé nous faire faire des économies mais surtout destiné à nous faire consommer encore plus.

Un nombre croissant d'usagers refuse les compteurs communicants, chiffres en augmentation continue au fur et à mesure que l'information circule et que les déconvenues se multiplient.

Nos élus, quels qu'ils soient, ne pourront désormais plus dire qu'ils ne savaient pas et devront assumer leurs responsabilités.